

La Confédération Syndicale des Familles (CSF) a pour but d'assurer au point de vue matériel et moral, la défense et la représentation des intérêts généraux des familles quelle que soit leur situation juridique et sociale ou leur nationalité, en particulier en leurs qualités d'usagers et de consommateurs de biens et services, de parents d'élèves et de retraités...

### STRUCTURES :

350 associations groupées dans plus de 70 Unions départementales (UD-CSF); 15 000 familles adhérentes ; 2 Fédérations spécialisées.

### AGRÉMENTS :

**La CSF est agréée en tant que :**

Organisation de défense des consommateurs ; Organisation nationale de locataires ; Mouvement d'éducation populaire ; Association éducative complémentaire de l'enseignement public ; Organisation de représentants des usagers dans le domaine de la santé.

### SECTEURS D' ACTIONS :

Familles Protection Sociale Fiscalité-Santé, Économie Consommation Environnement, Habitat Urbanisme Cadre de Vie, Éducation Parentalité, Vacances Loisirs Culture.

### RÉALISATIONS :

Centre de Défense des Consommateurs et Usagers, Services d'aides à domicile (Travailleuses Familiales, Aides Ménagères, emplois Familiaux...), Ateliers consommation, Crèches – Haltes-Garderies, Centres de loisirs (CLSH), Etablissements d'information, de consultation et de conseil familial, Lieux de rencontres pour parents, Accompagnement éducatif et scolaire – actions périscolaires, Ludothèques, Ateliers d'alphabetisation et de lutte contre l'illettrisme, Maisons familiales de vacances, Médiation familiale, Espaces accueil familles, Accompagnement des familles en situation de surendettement, Prévention et lutte pour l'inclusion financière.

*Ne pas jeter sur la voie publique - Janvier 2024*

#### Votre CSF locale

La Confédération Syndicale des Familles du Bas-Rhin

184 Route du Polygone-67100 Strasbourg

Mail: [cadredevie@lacs67.org](mailto:cadredevie@lacs67.org)

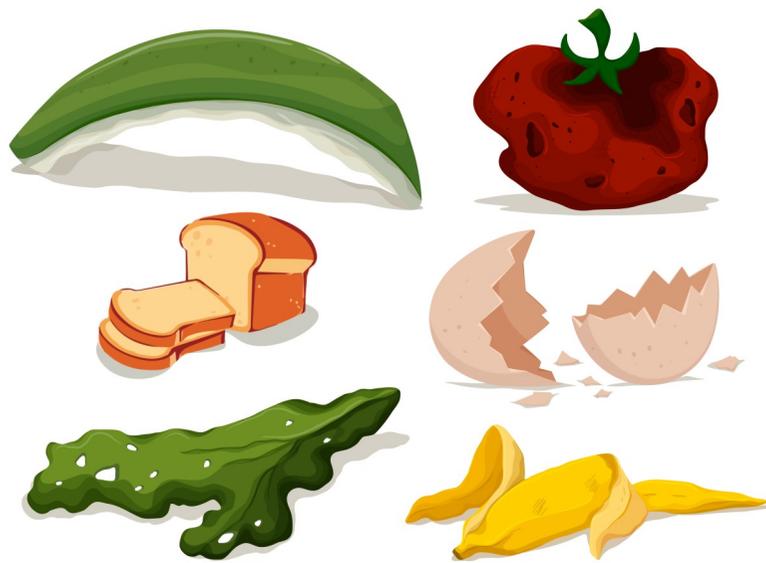
Tél: 09 78 81 76 54



**La Confédération Syndicale des Familles**

53, rue Riquet - 75019 Paris - Tél : 01 44 89 86 80 - [contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)

[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités locales ont l'obligation de mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets pour les particuliers. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la loi portant sur la lutte contre le gaspillage et la promotion de l'économie circulaire (loi AGEC).

Chaque collectivité a la liberté de choisir l'organisation qui lui convient le mieux, que ce soit par le biais d'une collecte en porte à porte, mais aussi en proposant des composteurs individuels pour ceux qui le désirent, ou encore en instaurant des composteurs de quartier ou en pied d'immeuble.

Le compostage des biodéchets est bien plus qu'une simple activité de jardinage, c'est un acte écologique citoyen.

Voici un guide pratique pour tout savoir sur le compost.

### *C'est quoi le compostage ?*

Le compostage est un processus naturel de décomposition des déchets organiques. En transformant ces déchets en un engrais naturel, nous réduisons notre impact environnemental tout en créant un produit bénéfique pour nos jardins et nos plantes.

Les possibilités de valorisation de ce nouvel "or brun" sont variées, comprenant la conversion par méthanisation en gaz (destiné à la production d'électricité ou à l'utilisation dans le réseau de gaz naturel), la commercialisation du compost auprès des agriculteurs ou encore la création de fertilisants.

### *Quels sont les éléments essentiels pour un compost réussi ?*

Pour réussir son compost, il est essentiel de maintenir un équilibre entre les matières azotées (les déchets verts comme les épluchures de fruits et légumes, marc de café, pain, etc) et les matières carbonées (les déchets « secs » ou « bruns » comme les feuilles mortes, les coques de fruits secs, le carton déchiqueté ou encore les cendres de bois). Il est également important de ne pas ajouter de viande, de produits laitiers ou d'huiles dans votre compost, car cela peut attirer des animaux indésirables (rats, etc).

Le choix de l'emplacement est important. Placez votre composteur dans un endroit aéré et ensoleillé (mi-ombre) de votre jardin ou sur votre balcon. La chaleur idéale oscille entre 15 et 25 degrés. Assurez-vous qu'il soit facilement accessible, car plus il est pratique, plus vous aurez tendance à l'utiliser régulièrement.

Gardez une humidité constante en arrosant si nécessaire, et aérez régulièrement le compost en le retournant avec une fourche pour favoriser la décomposition. Normalement un compost en bonne santé ne dégage pas d'odeur, si il y en a alors il faut aérer le compost et ajouter plus de déchets secs (coquille d'œufs écrasés, feuilles mortes, branches, etc).

### *Que faire de son compost ?*

Une fois votre compost prêt, utilisez-le pour enrichir votre jardin, vos plantes d'intérieur ou vos balconnières. Il est également possible de déposer votre compost dans des composteurs collectifs ou dans des jardins urbains partagés. Certains immeubles disposent de composteurs collectifs, offrant une praticité particulière, car vous pouvez y inclure des restes de viande et de poisson. Les entreprises responsables de la collecte de ces composteurs collectifs détiennent les agréments sanitaires nécessaires à cet effet.

